



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°1094) DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A L'ASSOCIATION « HARMONIE MUNICIPALE » **DÉCISION N° DM-25-336 EN DATE DU 10 OCTOBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Harmonie Municipale » représentée par sa présidente Madame Brigitte BRICQUET, dont le siège est situé 41-43 rue Raymond du Temple 94300 Vincennes, d'organiser des répétitions les mardis de 20h15 à 22h15, dans la salle Berlioz, du 2 septembre 2025 au 30 juin 2026 (sauf vacances scolaires et jours fériés), soient 35 mardis ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Harmonie Municipale » représentée par sa présidente Madame Brigitte BRICQUET, dont le siège est situé 41-43 rue Raymond du Temple 94300 Vincennes, une convention de location de salle, afin d'organiser des répétitions les mardis de 20h15 à 22h15, dans la salle Berlioz, du 2 septembre 2025 au 30 juin 2026 (sauf vacances scolaires et jours fériés), soient 35 mardis.

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20251010-lmc1H13547H1-AR Date de réception en Préfecture : 10/10/2025 Date de Publication : 10/10/2025
--